



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2018/2019

PROCES-VERBAL N° 15

Réunion du mardi 30 octobre 2018

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – LANOIX

Excusés : MM. MARTIN – GODEFROY

VILLE DE CORBEILLE ESSONNES (91)
STADE DE ROBINSON – NNI 91 174 02 01

La C.R.T.I.S. accuse réception du courrier de M. le Maire de CORBEILLE ESSONNES informant de la réalisation des travaux demandés. La C.R.T.I.S. confirme le classement en niveau 5 gazon. Information communiquée à la Direction des Sports de la Ville de CORBEILLE ESSONNES, au club et à la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE.

VILLE DE PARIS (75)
STADE MARYSE HILSZ – NNI 75 120 01 01

Lors de la visite de contrôle de l'éclairage le 23 octobre 2018, M. JEREMIASCH a constaté un problème concernant le terrain. Un rapport est envoyé à M. SAVIDAN de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de PARIS, au club et à la C.D.T.I.S. du District du VAL DE MARNE.

VILLE D'AUBERVILLIERS (93)

GYMNASE GUY MOCQUET – NNI 93 001 99 02

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. a effectué le contrôle de l'éclairage et des installations le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30. Il a été remis à M. COULIBALY, Responsable de Service, deux chemises de classement, une pour l'éclairage et une pour le terrain. Ces chemises devront être retournées à la C.R.T.I.S. avec tous les documents listés.

Information communiquée à M. COULIBALY, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE BRETIGNY/S/ORGE (91)**STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 91 103 01 02**

La C.R.T.I.S. demande de fournir les tests IN SITU (décennale) pour les installations susnommées.

Information communiquée à la Direction du Service des Sports de la Ville de BRETIGNY/S/ORGE, au club et à la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE.

CLASSEMENT ECLAIRAGES FEDERAUX**VILLE DE CRETEIL (94)****STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE – NNI 94 028 01 04**

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 24 octobre 2018.

Total des points : 11546 lux

Eclairage moyen : 462 lux

Facteur d'uniformité : 0,74

Rapport E min/E max : 0,60

Avis favorable pour une confirmation en niveau E3.

VILLE DE PARIS (75020)**STADE MARYSE HILSZ 1 – NNI 75 120 01 01**

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 23 octobre 2018.

Total des points : 9292 lux

Eclairage moyen : 372 lux

Facteur d'uniformité : 0,75

Rapport E min/E max : 0,58

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

VILLE DE MONTREUIL (93)**STADE ROBERT LEGROS – NNI 93 048 01 01**

Mesures relevées par M. ORTUNO le 25 octobre 2018.

Total des points : 8394 lux

Eclairage moyen : 335 lux

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport E min/E max : 0,61

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

DEMANDE D'AVIS PREALABLE**VILLE DE BAGNEUX (92)****PARC DES SPORTS N° 1 – NNI 92 007 01 01**

Cette installation était classé au niveau 5 jusqu'au 09/06/2019.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable.

Elle émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour la mise en place d'un gazon synthétique de niveau 5 SYE, avec un éclairage de niveau E5, **sous réserve du respect du Règlement des Terrains** applicable depuis le 31 mai 2014, avec la prise en compte des observations suivantes :

. les dégagements le long des lignes de touche devront être portés à 2,60m pour « absorber » les buts A8 rabattus ;

. faire le tracé A8 conformément à l'annexe1.2 du Règlement des Terrains.

La Commission rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance **de cinq années d'utilisation.**

DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.
--

VILLE DE PARIS (75)

STADE CHARLES RIGOULOT – NNI 75 115 03 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. les tests des performances sportives et de sécurité complets.